PA. 2 M. Schneuwly, archiviste Fribourg

CINQUIÈME ANNÉE. **N° 35.** En avant la Grue! SAMEDI, 28 Août 1886.

LA GRUYÈRE

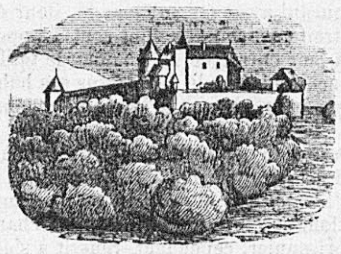

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : **Grand'Rue N° 295, BULLE**

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» » 6 mois, » 2 —
Pour l'Etranger le port en sus, payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 27 Août 1886.

A propos du déraillement de Guin et du droit des victimes.

Samedi dernier 21 août, le train direct qui part de Berne à 1 h. 45 min. pour arriver à Fribourg à 2 h. 32 min., qui était actionné par deux locomotives et comptait, outre les fourgons, onze wagons de voyageurs, tous remplis, a déraillé avant d'arriver à Guin, près d'un passage à niveau dans un endroit où la ligne décrit une courbe assez prononcée.

Sitôt après que les deux locomotives, qui tenaient la tête du train, eurent dépassé la courbe, le fourgon qui suivait eut ses crochets de traction et ses chaînes de sûreté brisés et fut jeté hors de la voie où il bouscula et fut trouvé à 10 mètres environ, les roues en l'air, les malles qu'il contenait pour la plupart brisées et les effets épars.

Les sept derniers wagons sont restés sur la voie et n'ont subi que peu de dommage; mais tous les autres sont plus ou moins complètement détraqués et gravement avariés. C'est grâce à la présence d'esprit du garde-frein Maurer, qui a fait bravement son devoir au milieu du plus grand danger en enrayant à fond les wagons de la queue, qu'une épouvantable catastrophe a été évitée. Il y avait environ 400 voyageurs dans le train et si les voitures de voyageurs, lancées à toute vitesse, avaient passé sur les wagons renversés, on ne sait combien seraient restés vivants. Cela fait frémir rien que d'y penser.

Il n'y a heureusement pas eu de mort d'homme; mais trois employés, deux chefs de train et une femme garde-barrière, sont blessés grièvement. Sauf deux dames âgées, qui sont blessées légèrement, aucun des voyageurs n'est sérieusement atteint.

La perte en matériel est considérable.

Une enquête administrative et judiciaire pour découvrir les causes de l'accident a immédiatement commencé sous la direction de l'inspecteur fédéral des chemins de fer et de M. Perrier, procureur général du canton de Fribourg.

L'administration des chemins de fer de la Suisse Occidentale va donc avoir à payer des indemnités assez considérables aux victimes de l'accident, sauf son recours contre ceux à la faute desquels le déraillement pourra être attribué.

Ici nous voulons signaler un abus qui aurait dû déjà attirer l'attention des autorités cantonale et fédérale.

Pour obtenir l'indemnité à laquelle elles ont droit, les victimes d'un accident de chemin de fer sont toujours obligées de faire un procès aux compagnies ou entreprises d'exploitation que cela concerne. Nous disons toujours, parce que jamais ces compagnies ou entreprises ne paient à l'amiable l'indemnité réclamée, soit qu'elles en trouvent le chiffre exagérée, soit qu'elles estiment ne pas pouvoir s'arranger à l'amiable sans compromettre leur recours éventuel contre l'auteur, employé ou autre, responsable de l'accident.

Or, il peut arriver, et il arrive de fait assez fréquemment, que ceux qui ont été victimes d'un accident de chemin de fer, ou leurs familles, ne sont pas des gens fortunés et ne peuvent qu'à grand'peine faire face aux dépenses d'un long procès. Les compagnies le savent tellement bien que souvent elles spéculent là-dessus en se livrant au cours du litige à la procédure la plus coûteuse des expertises scientifiques, des inspections locales, des auditions de nombreux témoins et des incidents pour dégoûter les pauvres diables qui les attaquent. Et, de guerre las, à défaut d'argent pour opposer aux compagnies les mêmes moyens de défense, les victimes d'accidents de chemins de fer ne reçoivent qu'une satisfaction incomplète au dérisoire.

La législation fédérale ou cantonale devrait donc apporter un remède à cette situation inégale de ceux qui sont obligés d'actionner les administrations de chemins de fer, toujours si bien outillées pour défendre leurs procès en justice. Il n'y a pas parité entre les parties : c'est le pot de terre contre le pot de fer.

La loi pourrait dire, par exemple, que les procès des victimes d'accidents de chemins de fer seront jugés directement par le tribunal cantonal; ou sans appel par les tribunaux inférieurs, dans les trois mois, sous réserve du recours au Tribunal fédéral; qu'il sera procédé d'office aux opérations de preuve, comme en matière pénale que le préfet peut désigner d'office un défenseur au plaignant.

On pourrait aussi charger le procureur général de défendre d'office les intérêts des victimes. Car, en réalité, l'action en dommages et intérêts de la victime d'un accident de chemin de fer contre l'administration du chemin de fer n'est pas un procès civil ordinaire. Les chemins de fer sont concessionnés par l'Etat, qui est plus ou moins indirectement et dans une certaine mesure responsable aussi vis-à-vis du public.

Il y a là quelque chose d'anormal. Le navré, la victime d'un accident de chemin de fer est mis, par le fait de la concession de l'Etat à une compagnie, en présence d'un adversaire trop puissant pour qu'il ne soit pas équitable et nécessaire de le protéger d'une façon efficace ou tout au moins d'assurer l'égalité entre les parties.

Bulletin politique.

SUISSE

Le choléra est à nos frontières du Tessin. C'est pourquoi le Conseil fédéral a rappelé aux autorités cantonales les mesures sanitaires en vigueur.

Jusqu'à présent, environ 500,000 fr. sont annoncés au Comité central de la fondation Winkelried. Vaud a fait un premier envoi de 28,000 fr.

ÉTRANGER

Le prince Alexandre de Bulgarie, le héros de la guerre de l'indépendance, le vainqueur des Serbes, a été victime d'un véritable guet-apens organisé par des émissaires russes.

Vendredi ou samedi passé, il a été saisi dans son palais de Sofia, détenu prisonnier et déposé par une bande de soldats et d'agents de la Russie, puis conduit à la frontière russe.

Mais le peuple et l'armée n'ont pas tardé à revenir de leur ébahissement. Et les dernières nouvelles affirment que le gouvernement insurrectionnel qui voulait expédier le prince Alexandre, a été lui-même prestement mis à la porte et que les traîtres sont, à leur tour, sous les verrous.

On craint que la Russie, mécontente de ce que son coup de main aurait échoué, n'en prenne prétexte pour occuper militairement la Bulgarie.

La question d'Orient pourrait peut-être nous amener encore une fois la guerre et sous peu.

Nouvelles suisses.

Billets de banque. — En 1885, les 33 banques suisses d'émission avaient en circulation pour 102 millions 925 fr. de billets.

La Confédération autorise ces mêmes banques à émettre des billets pour 138,100,000 fr.

Au taux de 4 % cela fait plus de 5 millons par an que ces messieurs les banquiers nous prennent contre des chiffons de papier. Et dire que le *peuple* a refusé de garder pour lui ces 5 millons et qu'il a voté d'en faire cadeau aux banquiers.

Bilan de fête. — Le déficit de la fête de chant à St-Gall est de 52,000 fr. L'actionnaire a déjà versé 50 % du montant des actions et cela suffit pour couvrir le déficit.

La Suisse a au total 668 stations de chemin de fer. Le canton de Zurich en possède 98 : ensuite viennent Berne avec 96, Vaud avec 65, Argovie avec 57, St-Gall avec 48, Thurgovie avec 36, Lucerne avec 35, Fribourg et Neuchâtel avec 31. Le canton d'Unterwald seul ne possède pas un pouce de voie ferrée.

Zurich. — Neuf jeunes Cambodgiens, fils de dignitaires de leur pays, sont arrivés à Zurich, venant de Paris où ils ont été placés par les soins des autorités françaises pour y faire leur éducation.

Ils sont âgés de 15 à 18 ans, vêtus à l'européenne et parlant couramment le français; ils sont accompagnés par un jeune noir, qu'on dit aussi appartenir à la classe dirigeante.

— Défense est faite aux élèves du gymnase de Zurich de porter des couleurs de sociétés.

Berne. — Dimanche passé, un jeune homme de 26 ans, Jean Matti, domestique chez M. Matti, à Gessenay, était occupé à cueillir des *edelweis* sur les rochers de Praz, entre la Gumfluh et le Rüblihorn. Il glissa tout à coup et roula au bas d'une parois de rocher haute de 300 mètres. On n'a relevé qu'un cadavre horiblement mutilé.

Bâle-Ville. — Les *Basler Nachrichten* constatent que des douaniers allemands se sont rendus coupables d'une violation de frontière.

Voici dans quelles circonstances :

Un tailleur du village bâlois de Riehen, vieillard de 69 ans, était allé samedi porter à une personne de Lörrach (grand-duché de Baden) un vêtement

qui lui avait été commandé. Pour éviter de payer les droits exorbitants dont sont frappées les confections à leur entrée en Allemagne, le tailleur enfila le vêtement commandé par dessus ses habits et passa sans encombre devant le bureau de douane.

Il rentra vers 9 heures du soir. Comme le brave homme était cette fois-ci en manches de chemise, les douaniers allemands, trouvant la chose singulière, l'arrêtèrent; le vieillard ne pouvant fournir de caution, ils l'internèrent dans une chambre du poste. Le prisonnier, cependant, réussit à s'échapper.

Les gabelous de l'empire se mirent à sa poursuite, passèrent sans gêne la frontière suisse et rejoignirent bientôt le tailleur, qui fut ramené au poste à grands coups de crosse de fusil. Le malheureux ne fut remis en liberté que le lendemain, dimanche, après avoir fourni caution. Il souffre beaucoup des horions qu'il a reçus et l'un de ses bras est enflé.

C'est vraiment dommage qu'il ne se soit trouvé personne pour recevoir les douaniers allemands sur territoire suisse avec les honneurs qui leur étaient dus.

Vaud. — Le Grand Conseil a terminé samedi après midi la discussion du projet de loi d'impôt. Cette loi a été adoptée d'une manière définitive par 115 voix contre 13. Elle entrera en vigueur le premier janvier 1887.

— M. Ami Campiche, à Sainte-Croix, a été élu dimanche député au Conseil national pour le 33e arrondissement par 4,344 voix contre 73 voix nulles ou éparses.

— Ensuite d'une plainte portée par l'administration de la Caisse hypothécaire, deux employés de cet établissement, MM. S. Dubois et Louis Blanc, ont été arrêtés hier matin. Il sont accusés de malversations s'élevant au total à 9116 fr.

— Le 19 courant, le bâtiment d'exploitation des salines de Bex a été consumé par un incendie.

Ce bâtiment, qui était le principal de l'exploitation, contenait, entre autres, des machines Picard pour la cristalisation du sel, d'une valeur de 80,000 francs.

Neuchâtel. — Vendredi matin, on a retrouvé, dans les gorges du Doubs, le corps du docteur Hercod, des Brenets. Il s'était rendu au Saut-du-Doubs, dans la journée de mardi, pour y visiter ses malades et l'on suppose que, rentrant le soir à son domicile, il aura perdu son chemin et aura été précipité en bas les roches de la côte. Le cadavre portait les traces de plusieurs contusions.

Genève. — Le nommé Frère F., âgé de 34 ans. qui tenait une cantine à la Jonction, s'est noyé en se baignant dans le Rhône.

— Le cadavre d'un inconnu, âgé d'environs 50 ans, a été trouvé au bas des moraines du bout du monde. On ignore s'il s'agit d'un accident ou d'un suicide.

— Le nommé Ch. s'est ôté la vie en se tirant un coup de pistolet à la tête, au bord de l'Arve, près les moulins Raichlen. On croit que la misère a poussé ce malheureux à cette funeste résolution. Il laisse cinq enfants.

Nouvelles étrangères.

Alsace-Loraine. — Le programme des fêtes qui devaient avoir lieu à Strasbourg pendant le séjour de l'empereur Guillaume a été considérablement modifié par le souverain lui-même, en raison des menagement qu'exigent son âge et sa santé. L'empereur arrivera à Strasbourg le 10 septembre, à quatre heures de l'après-midi. Le soir il y aura retraite aux flambeaux et illumination de la cathédrale.

Le 11, l'empereur assistera à la revue des troupes, qui sera suivie d'un grand dîner chez le statthalter et d'une représentation de gala au théatre. Le 12, service solennel dans les églises; l'après-midi, courses aux chevaux par les officiers de la garnison. Le 13, première journées de grandes manœuvres; l'après-midi, concert et visite à l'exposition des fleurs; le soir, spectacle de gala. Le 14, visite à la cathédrale et à l'Université, puis dîner au casino des officiers. Le 15, deuxième journée des manœuvres. Le 16, visite de l'empereur à Colmar. Le 17 et le 18, grandes manœuvres. Le 19 au soir, départ de l'empereur pour Metz.

Autriche-Hongrie. — Les incendies se multiplient d'une façon effrayante dans la Haute-Hongrie. Après Sillein, voici Trencoin qui a failli devenir la proie des flammes. En quelques heures, plus de cent maisons ont été détruites par le feu.

Une panique indescriptible règne parmi la population, d'autant plus qu'on ne peut s'expliquer la cause d'aussi fréquents incendies.

CANTON DE FRIBOURG

Mgr. Mermillod est parti hier pour se rendre à Schwytz à la réunion des évêques de la Suisse.

GRUYÈRE

Foire de la Saint-Denis à Bulle.

Nous rappelons que la grande foire de Bulle de la Saint-Denis **aura lieu les mercredi 6 et jeudi 7 octobre 1886**, et non les 13 et 14 octobre.

Rectification de foire.

Le Conseil communal de Charmey fait connaître que la foire de Charmey aura lieu *lundi 4 octobre prochain* et non pas le 11 octobre dit, comme quelques almanachs l'annoncent erronément.

(Communiqué.)

Bulle, le 27 août 1886.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez insérer dans votre prochain numéro le compte rendu de la Société d'agriculture de la Gruyère tenue hier dans la grande salle de l'hôtel de l'Ecu, à Bulle.

Environ cent vingt sociétaires ont répondu à l'appel du Comité et quelques personnes qui s'intéressent aux questions agricoles ont bien voulu honorer l'assemblée de leur présence.

Après la lecture du rapport sur la marche de la société depuis sa fondation, on a passé à la nomination du président en remplacement du général Castella : M. Jaquet, ancien député aux chambres fédérales, a été appelé à l'unanimité à la présidence de la société.

Son expérience, ses vastes connaissances et son patriotisme le désignaient tout naturellement aux suffrages de tous.

M. Geinoz, en homme qui s'y connaît, a traité la question du meilleur emploi du lait : après avoir insisté sur la fabrication d'un fromage de première qualité après la bonne saison, il a engagé les agriculteurs à fabriquer en hiver du bon fromage maigre.

Mais le point sur lequel il a surtout insisté, c'est l'élève des bœufs d'attelage et de boucherie : cette branche d'industrie agricole a été complètement laissée de côté dans notre canton jusqu'à ce jour.

M. Jaquet, nouveau président, donne d'excellents conseils sur la fabrication du fromage et du beurre, sur l'élève du bétail, sur les mesures à prendre en cas de maladie. Il recommande de la part des populations agricoles une soumission absolue à la loi et aux ordres de l'autorité, lorsque la maladie sévit dans la contrée.

Une intéressante discussion s'engage au sujet des résultats obtenus de la vaccination du jeune bétail pour le préserver du quartier : à cette occasion, l'assemblée décide de s'adresser par voie de pétition au haut Conseil d'Etat, à l'effet d'obtenir le payement de la moitié de la valeur des pièces de bétail qui périssent atteintes de la maladie du quartier, alors qu'elles auront été vaccinées.

Cette faveur de l'Etat aurait comme premier résultat de rendre la vaccination plus ou moins obligatoire, ce qui serait un grand bien.

D'autres questions ont encore été discutées; mais je ne puis, pour ce moment, vous donner d'autres détails.

Je reviendrai, du reste, sur les différents sujets traités.

Veuillez agréer, etc. *Un auditeur.*

Nous apprenons que la Société de gymnastique de Bulle donnera demain une représentation sur la nouvelle place de gymnastique du Tirage.

Nous ne doutons pas qu'un public nombreux ne tienne à prouver par sa présence à notre jeune société tout l'intérêt qu'il porte à la cause de la gymnastique.

En même temps, nous engagerions vivement les jeunes gens de Bulle, surtout ceux que leurs occupations retiennent cloués dans un atelier ou derrière un pupitre, à se faire recevoir de cette société qui, sous tous les rapports, ne peut leur être que très profitable.

Le public bullois vient encore nue fois donner nue preuve de sa générosité et de son patriotisme.

La collecte pour le *fonds Winkelried*, organisée par les soins du Conseil communal et dont quelques personnes dévouées ont bien voulu se charger, a produit la somme de **857 fr. 25**.

Merci aux généreux donateurs!

Gruyères, le 23 août 1886.

Au journal *la Gruyère*, à Bulle.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez publié dans votre numéro de dimanche dernier une lettre signée *R.* au sujet de l'entrefilet que je vous ai envoyé sur la mésaventure arrivée dans notre localité à un peintre américain.

L'auteur de cette lettre, qui prétend *rectifier* les faits, n'a réussi qu'à les *falsifier*.

Il dit :

« Voici, au reste, les faits rigoureusement exacts, que votre correspondant a travestis par esprit de rancune.

» Le dimanche 8 août, le gendarme stationné à Gruyères ayant vu pendant la grand'messe un monsieur installé, avec palette et pinceau, au milieu de la rue et travaillant à peindre des paysages, l'accosta et lui demanda s'il faisait des tableaux pour les vendre, pour gagner de l'argent. Le peintre lui répondit qu'il travaillait en amateur.

» Et c'est tout. »

Autant de mensonges à peu près que de mots.

Le peintre américain n'a pas été *accosté* ni *interrogé* par le gendarme pendant qu'il peignait; il n'a pas vu l'ombre d'un gendarme pendant toute la matinée; le gendarme ne s'est montré dans toute sa gloire que vers midi et demi, à l'hôtel; il a fait appeler le peintre et lui a déclaré, son recueil de loi en mains, qu'il était en contravention. M. Dona a alors offert au gendarme de payer immédiatement l'amende. « Non, a répondu celui-ci, il faut que j'en réfère à Bulle. »

Voilà la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Votre scrupuleux et véridique correspondant appelle le procédé du gendarme *une indiscrétion!*

Le mot est charmant et restera.

Agréez, M. le rédacteur, mes salutations.

VICTOR TISSOT.

P. S. Je vous prie de bien vouloir insérer aussi la lettre ci-jointe que j'adresse au *Fribourgeois*, et qui est également une réponse aux insinuations injurieuses de votre correspondant.

Gruyères, le 24 août 1886.

A la rédaction du *Fribourgeois*.

Monsieur le rédacteur.

C'est moi qui suis l'auteur de l'article publié dans la *Gruyère* au sujet du peintre américain dont l'histoire a fait le tour de la presse. C'est la *Tribune* de Genève qui a eu la primeur de cette nouvelle, mais je n'y ai été pour rien.

En racontant la chose dans un journal de Bulle, j'ai simplement voulu signaler l'abus odieux qu'on peut faire de la loi, quand cette loi est interprétée par des fonctionnaires trop avides ou intelligents.

D'après vous, mon article serait « plein de mensonge », et pour rétablir la vérité vous avez une manière d'arranger les faits qui est vraiment fort habile.

Vous avez l'air de faire croire que le peintre a été interrogé par le gendarme *pendant qu'il travaillait*; tandis que la vérité est que le gendarme est allé a midi et demi à la *Fleur de Lys* demander le peintre qui lui a offert de payer séance tenante l'amende; à quoi le gendarme a répondu : « Il faudra aller payer à la préfecture de Bulle. »

L'ami et le compagnon inséparable de M. Dona, le peintre M. A. Berthoud, a été témoin de la scène, et c'est lui qui me l'a racontée. Aussitôt mon article paru dans la *Gruyère*, je le lui ai envoyé; il m'a répondu dans une lettre datée de Morat, 18 août, — lettre que je tiens à votre disposition :

« *Le récit que vous me communiquez est exacte en tous points, je puis l'attester.*

« La seule chose que j'ignore, c'est si le gendarme a agi de son propre mouvement ou si, comme le dit votre journal, on est venu dénoncer le peintre au gendarme. »

signé : *Alf. Berthoud.*

Comme le gendarme ne s'était pas fait voir au peintre pendant qu'il peignait à deux pas de ma maison, mais qu'il s'est présenté après dîner à l'hôtel pour demander M. Dona, j'étais parfaitement en droit de supposer qu'*on* l'avait envoyé. Les gendarmes sont trop heureux de pouvoir surprendre les gens en flagrant délit pour rater de pareilles occasions!

Vous dites qu'il est « faux qu'à Gruyères on n'ait jamais suscité des ennuis et des tracasseries aux étrangers » et que jamais on n'a mis des gendarmes à leurs trousses.

Je suis malheureusement forcé d'entrer ici dans des détails personnels et de me mettre en scène, puisque je suis un étranger en résidence d'été, depuis trois, ans à Gruyères.

En 1883, j'ai acheté la maison historique de Chalamala. Cette maison est un petit bijou d'architecture du côté de la rue, mais du côté de la montée de Gruyères, il y avait des latrines suspendues qui menaçaient ruine et qui étaient un triste spectacle pour les gens du pays aussi bien que pour les étrangers. Je les ai remplacées par un balcon et une galerie vitrée. On m'a laissé faire, mais trois mois après, on allait sournoisement me dénoncer à la préfecture de Bulle, et on m'envoyait.... un *gendarme*!

Voici comment, dans la lettre du Conseil d'Etat au préfet de la Gruyèrss, la chose est racontée, ceci est de la prose officiellle :

« M. Victor Tissot a reconstruit l'année dernière une galerie attenante à sa maison à Gruyères; il a remplacé par une galerie, entièrement en bois, couverte en bardeaux, à canal ouvert.

» Il a ainsi amélioré considérablement la situation, soit au point de vue du danger du feu, soit au point de vue de la salubrité et de l'esthétique. Il s'est du reste entendu avec un maître d'état auquel il a confié les travaux en son absense.

De plus, il avait prié le gendarme de Gruyères d'une manière générale de l'aviser s'il n'observait pas constamment les lois du pays, qu'il ne connaissait pas suffisamment.

» La construction commencée en mai 1885 fut terminée au mois de juillet suivant, sans qu'aucune objection ne soit intervenue : le 17 octobre 1885, le gendarme Torche, stationné à Gruyères, déposa à la préfecture de Bulle une dénonce contre M. Tissot, pour avoir construit la galerie en question sans autorisation. Le gendarme déclare que c'est le secrétaire de préfecture, M. Gremaud, qui l'a invité à faire cette dénonce (1).

» M. Tissot interpellé, déclara s'en être rapporté à son entrepreneur et déposa le plan de sa construction, en demandant son maintien, vu l'amélioration incontestable qu'elle a réalisée. »

Le Conseil d'Etat, après avoir examiné les plans et les pièces, a maintenu ma galerie dont on voulait, sans utilité et simplement par méchanceté, *la suppression totale.*

Vous croyez peut-être que, muni de cette autorisation que j'ai attendue près d'un an, j'ai été tranquille, que les ennuis et les tracas ont cessé ?

Ah ! oui, après le gendarme l'hussier !

On a même interdit au nom du juge de paix, sous peine de 16 fr. d'amende, à mes ouvriers, occupés à réparer le mur de mon toit, de se placer pour quelques minutes sur le toit voisin ! J'ai comparu devant les juges, et pour en finir avec ces procédés inqualifiables, avec *tous ces tracas et tous ces ennuis,* j'ai offert de payer les violons. J'aurais, je l'avoue, préféré verser dans la caisse des pauvres cette somme assez rondelette.

L'année dernière j'avais donné de l'argent et des planches à ma voisine, Mariette Gachet, de Gruyères, pour recouvrir sa fosse d'aisance qui m'empestait. Cette année, à mon arrivée ici, au mois de mai, cette charmante voisine à qui je n'ai jamais fait aucun mal, avait enlevé toutes ces planches, et j'ai dû de nouveau vivre au milieu d'émanations qui ne sentaient pas les roses. De plus, cette femme vidait chaque matin ses pots de chambre du haut de son balcon, de sorte que si j'avais mis la tête hors de ma fenêtre à ce moment psychologique, j'aurais été bien drôlement baptisé !

Vous croyez que c'est tout ?

Une personnalité autrement importante, M. le curé de Gruyères, entrait, il y a quelques mois (au besoin je préciserai la date et l'heure), dans une boutique de Bulle, où, apercevant un de mes ouvrages, il s'écria en présence de plusieurs personnes : « Ah ! vous vendez les livres de M. Tissot... Vous feriez mieux de vendre des paroissiens !.. Il a dit qu'il venait pour faire le bien, il ne fait que le mal ! »

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, M. le rédacteur, que j'ai souvent été traité de « clérical » à cause de mes livres. Quant au mal que j'ai fait à Gruyères, je laisse M. le syndic répondre à M. le curé.

Voici la copie d'une première quittance en date du 8 septembre 1884 :

« Reçu de M. Victor Tissot, homme de lettres et propriétaire à Gruyères, le montant de *cent dix sept francs cinquante centimes* pour sa part, soit le quart de la dépense qu'il a eu la générosité de faire pour l'établissement de la voie charretière dans l'intérieur de la la ville, et dont le conseil communal lui exprime toute sa reconnaissance.

» Au nom du conseil communal,
» Le syndic : TOBIE RIME. »

Le 3 juillet 1885, je recevais cette nouvelle lettre de M. le syndic :

Gruyères 3 juillet 1885.

« Très honoré monsieur,

» Je m'empresse de vous remercier au nom du conseil communal et de la commission des pauvres (à qui je communiquerai votre bienveillante lettre) du don généreux de *cent francs* que vous faites aux pauvres de notre commune et qui ne pourrait être fait à un moment plus opportun ; etant donnée la circonstance de la confirmation qui oblige l'administration à aider un très grand nombre de parents à habiller leurs enfants.

» Je suis heureux que vous partagiez ma manière de voir quant à l'aumône donnée aux enfants à la porte, et que vous dites judicieusement n'engendrer que la paresse, le vagabondage et l'immoralité.

» En vous priant, monsieur, d'agréer l'expression de notre vive reconnaissance, nous vous prions encore d'agréer l'assurance de notre plus haute considération.

» Au nom du conseil communal et de l'administration des pauvres :

» TOBIE RIME, syndic. »

Je répondis à M. le syndic que je serais heureux d'habiller un enfant pauvre pour la solennité de la confirmation, et je reçus, quelques jours plus tard, le billet suivant :

« Monsieur Tissot,

» Ensuite de l'offre généreuse que vous m'avez faite de bien vouloir habiller un enfant pauvre pour la confirmation, je vous envoie une bonne mère de famille qui est bien chargée d'enfants, mais qui les occupe au lieu de les laisser vagabonder. Elle a trois garçons et une fille à confirmer.

» Recevez mes nouveaux remerciements.

» TOBIE RIME, syndic. »

Si cela s'appelle *faire le mal,* veuillez, s'il vous plaît, me dire comment il faut s'y prendre pour *faire le bien ?*

Mais vous allez voir que mes intentions de *faire le mal* allaient bien plus loin, et étaient vraiment abominables.

Le 22 octobre 1885 je déposai entre les mains de M. le notaire Favre, à Bulle, devant deux témoins, Léon Clerc et Jules Gremaud, domiciliés à Bulle, un testament par lequel, je léguais avec une rente de quatre mille francs, la maison historique de Chalamala au pays, après le décès de mon fils.

Et j'ajoutais :

« Si, par malheur, mon fils unique André, aujourd'hui agé de 13 ans succombait avant d'atteindre sa majorité, je lègue toute ma fortune, livres, meubles et immeubles, droits sur mes œuvres, à la ville de Gruyères, pour soulager le sort des pauvres malheureux de l'hospice et conserver intact à la ville la plus pittoresque de la Suisse son cachet si original et unique. »

Je pourrais entrer dans d'autres détails encore ; M. le syndic vous dira peut-être le projet que j'avais de donner quelques conférences à Lausanne, Neuchâtel, Fribourg et Genève, au profit des enfants pauvres de Gruyères et pour continuer les embellissements de la ville ; mais en voilà assez, j'ai été beaucoup trop long.

Aujourd'hui, dégouté, écœuré, indigné de tant de malveillance et de méchanceté, de nouveau traqué odieusement par la gendarmerie, — ayant perdu tout mon été au milieu de *ces tracas et de ces ennuis que vous niez* et dont on complétera la liste quand on voudra, — j'ai retiré et annulé mon testament, et cette maison que j'ai restaurée avec amour, qui est un musée, — est à vendre !

Voilà tout ce que Gruyères aura gagné à ne pas laisser en paix un homme qui vit absorbé par ses études et ses travaux, qui ne se mèle de personne, qui ne parle jamais ni de politique ni de religion, qui ne demande qu'à être tranquille dans sa solitude, et qui, en venant ici, n'avait qu'un désir au cœur : être utile à son pays.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations.

VICTOR TISSOT.

P. S. L'original de toutes les pièces dont je fais mention sont à votre disposition.

(1) M. Gremaud vous dira les noms des personnes de Gruyères qui le faisaient agir.

L'incident regrettable qui vient de se produire à Gruyères entre M. Victor Tissot et une partie des autorités constituées de cette petite ville nous suggère quelques réflexions propres, nous semble-t-il, à éclairer ce triste débat.

Audiatur et altera pars ; en d'autres termes, il faut, pour juger de la cloche, en entendre les deux sons.

Lorsque M. Tissot a fait l'acquisition d'une maison à Gruyères, il a très propablemeut voulu donner une preuve de sa sympathie pour la contrée, embellir ou du moins corriger fort avantageusement un des bâtiments de la localité, contribuer à l'animation de cette dernière, en y attirant, par sa renommée d'écrivain, comme par ses amitiés, quelques étrangers toujours bienvenus chez nous en été. La ville de Gruyères elle-même ne pouvait que gagner à cette élection de domicile de la part d'un homme connu dans le monde littéraire.

Ces circonstances, bien comprises et appréciées par ses nouveaux concitoyens, auraient dû lui valoir au moins de la bienveillance et des rapports de bon voisinage. S'il y a, malheureusement, en Gruyère, des personnes qui regardent de travers les étrangers y arrivant pour être nos hôtes l'été, elles méconnaissent les intérêts légitimes d'un grand nombre de ses habitants, ce qui est d'autant plus inexplicable que le soin des intérêts matériels y absorbe tellement les intelligences et les cœurs qu'il n'y a qu'une très faible minorité qui s'efforce de tenir haut le drapeau de la culture intellectuelle et de faire une juste part entre les exigences de la vie matérielle et celles de la vie morale.

D'un autre côté, M. V. Vissot a peut-être trop présumé du respect que l'on porte en Gruyère à l'homme de lettres. Ce respect est excessivement inégal, dans les localités comme chez les individus ; il y en a même qui ne le professent pas du tout, qui sont et se montrent complètement indifférents à l'homme scientifique ou littéraire parmi la population. Il est donc sage qu'un écrivain qui vient s'établir chez nous renonce dès l'abord à toute prétention à des égards particuliers ; qu'on en prenne courageusement son parti, qu'on fasse provision d'une forte dose d'abnégation, et l'on n'aura pas besoin à se fâcher des mauvais procédés de quelques gens hargneux et de quelques vieilles sorcières malveillantes.

On nous a dit que M. Tissot se résout à vendre sa maison de Gruyères. Nous le regretterions pour cette localité qui, après tout, y perdrait certainement plusieurs avantages, auxquels tous les habitants de la ville ne sauraient certes se montrer indifférents. Des caractères succeptibles ou facilement impressionnables, des autorités cassantes ou peut-être méticuleuses doivent, pour l'amour de la paix et des bons usages, se faire des concessions réciproques.

Relativement aux procédés de l'agent de la préfecture, il aurait, parait-il, pu et dû y mettre plus de tact ; sans doute, il est tenu d'obéir ponctuellement et d'exécuter les ordres qu'il reçoit, mais il y a dans l'application des règlements une certaine latitude laissée à la délicatesse et aux égards. Ce qui nous paraît malheureux dans l'exercice de la police dans notre pays, c'est la rigueur de certains règlements défiants et mesquins. Le véritable bon ordre a bien d'autres allures.

Enfin, nous ne saurions trop recommander à tous nos concitoyens, auxquels nous adjoignons intentionnellement nos concitoyennes, de cultiver dans leurs cœurs ces vertus pratiques qui rendent digne et agréable la vie sociale, et dont l'exercice laisserait une impression favorable — et utile, puisque le veau d'or trouve tant d'adorateurs, — à tous les étrangers qui viennent nous honorer de leur présence pendant la bonne saison. — Que chacune des localités de la Gruyère cherche à mériter la réputation de prévenance et de politesse. C'est affaire de bon sens. Il faut décidément comprendre ce que veut dire cette belle parole : L'homme ne vit pas seulement de pain.

La Société de Voisinage du Pont-suspendu de Fribourg a eu l'amabilité de venir, mercredi passé, faire à Bulle son agape réglementaire.

La société possède des rentes qui ont encore été augmentées ces dernières années par le legs de 5000 fr. que lui a fait M. le docteur Schaller ; et au bout d'un certain nombre d'années, quand l'addition des intérêts perçus présente une somme suffisante, on décide une petite fête de famille où tout le monde prend part, jeunes, vieux, hommes et femmes, pauvres et riches, amis et adversaires politiques. On fait trève au train ordinaire des affaires, on se serre la main, on trinque et boit ensemble. Le règlement veut que la journée commence par une messe, se continue par un bon repas d'où la viande de boucherie est exclue et finisse par la danse.

Nos aimables hôtes ont été reçus à la gare par la musique qui avait été priée de prêter son concours et qui l'a fait avec empressement. Ils ont fait cortège en ville pour se rendre à la messe. Le banquet a été donné à l'hôtel des Alpes pour environ 125 convives.

Toute la journée s'est passé dans la gaîté et l'entrain.

Que de Bullois et surtout de Bulloises se disaient d'un ton de regret : « Pourquoi n'aurions-nous pas à Bulle aussi une pareille institution ? »

Qui sait ? peut-être la présence parmi nous de nos amis de Fribourg aura-t-elle suggéré l'idée à quelqu'un de nos riches vieux garçons de fonder par testament une société semblable en lui donnant tout ou partie de sa fortune !

En été

rien de meilleur qu'une cure de **Cognac Golliez ferrugineux** pour combattre l'anémie, les pâles couleurs, provoquer l'appétit, dissiper les maux de cœur et migraine et réparer les forces perdues par une transpiration abondante. Voir aux annonces. (H 4784 X)

PLACE DU TIRAGE A BULLE

Dimanche 29 courant, à 3 heures de l'après-midi :

Représentation gymnastique

donnée par la **SECTION DE BULLE**
avec le bienveillant concours de la **Société de musique.**

PROGRAMME

2 ½ heures : Cortège en ville.
3 » Commencement des exercices dans l'ordre suivant : Préliminaires avec cannes. — Travail individuel aux engins. — Travail en section aux engins. — Nationaux : Lutte suisse et libre ; lever et jet de pierre. — Pyramides.

ENTRÉE : Enceinte, 50 cent. ; hors de l'enceinte, 20 cent.

Diplôme de 1re classe à l'Exposition nationale de Zurich 1883.

TUILES DE ZURICH

même modèle que celles d'Altkirch

DE LA

GRANDE BRIQUETERIE MÉCANIQUE DE ZURICH

— INDUSTRIE NATIONALE —

Garanties contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses.

PRIX EXCEPTIONNELLEMENT RÉDUITS

Chez : F. PILLOUD, à Fribourg ;
389] **Eugène WÆBER, au dépôt gare Bulle.**

Diplôme de 1re classe à l'Exposition nationale de Zurich 1883.

Vente de fleuries.

Lundi 30 août prochain, dès les 8 heures du matin, le juge liquidateur des biens de Jacques Charrière, à Avry-devant-Pont, fera vendre, en mises publiques, les fleuries en regain et en repais de la présente année des domaines appelés Trémaules, rière Avry-devant-Pont, de la contenance d'environ 16 poses, ainsi que la récolte d'un champ de pommes de terre et d'un champ de betteraves, plus 8000 pieds de bon foin.

Les mises auront lieu à l'auberge de la Cigogne, à Gumefens.

Bulle, le 3 août 1886.

394] Le greffier : L. ROBADAY.

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste

A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire.

BANQUE POPULAIRE

SUISSE

Succursale de Fribourg

Taux pour les prêts sur nantissement de bonnes valeurs publiques

3 ½ % net à 3 mois
4 ½ % net à 6 mois

sur billets d'un montant supérieur à 1000 fr.

Fribourg, le 31 mars 1886.

186] **La direction.**

Au moulin de Bulle:

Echanges de grains

et **MOUTURES** diverses à façon.

390] Prix modérés.

Placements hypothécaires

au 4 ½, 4 ¾ et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au

24] *Notaire* **Favre, Bulle.**

Extra vanillé
CHOCOLAT
DU LÉMAN
EN VENTE PARTOUT 91

M. le notaire **Alfred LIANDAT** a transféré son bureau à la maison **Perrier,** à Châtel-Saint-Denis. (O Fr 825) [393

On demande

une **fille** connaissant la tenue d'un ménage et d'un jardin. [392

S'adresser au bureau du journal.

CHOCOLAT
Suchard
SUPÉRIORITÉ INCONTESTÉE,
PRIX MODÉRÉ SE TROUVE PARTOUT

Douleur à la hanche (goutte sciatique) et rhumatisme.

CERTIFICAT

Par suite d'un refroidissement, je souffrais depuis 7 ans de **rhumatisme, surtout à la hanche, aux jambes et au dos,** avec des douleurs telles que dans les derniers temps je ne pouvais même plus rester assis.

M. Bremicker, méd. prat. à Glaris, m'a radicalement guéri de ce terrible mal. Je ne me suis plus ressenti de la moindre douleur et je travaille comme avant. M. Bremicker se charge aussi du traitement par correspondance, soit de la goutte, du rhumatisme, d'affections de la peau, d'éruptions au visage, soit des affections de l'estomac et du bas ventre ou des maladies des femmes. Il garantit le succès pour tout cas curable.

Hof, près Salez, ct. de St-Gall, 23/2 86.

Burkhard Vetsch.

Société de secours mutuels de la Gruyère.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **dimanche 5 septembre 1886,** à 2 heures après midi, au **Tirage, à Bulle.**

TRACTANDA

1° Réceptions.
2° Nomination des vérificateurs des comptes pour 1886.
3° Propositions individuelles.

Les personnes qui voudraient se faire recevoir de la société devront fournir une déclaration de santé d'un médecin à leur choix et déposer la finance d'entrée auprès d'un membre du comité jusqu'au vendredi 3 septembre, au soir.

395] **LE COMITÉ**

!!! Plus d'indigestions ni maux de cœur, par l'anticholérique ou le seul véritable **alcool de menthe américaine.** Les flacons sont 12 % plus grand que toutes les autres marques. — 20 diplômes et médailles depuis 1875. Voir prospectus.

Se vend le flacon à 1 fr. 50 cts., chez **Joseph Moura,** négociant, à *Bulle.* [228

Avis à MM. les chasseurs.

MUNITIONS DE CHASSE; **douilles** depuis 3 francs le cent; **douilles métalliques** depuis 8 fr. 50 le cent; **boîte de 200 bourses et 200 cartons** depuis 1 fr.

Sertisseurs, extracteurs, etc., etc.

Quelques bons fusils Lefaucheux à prix réduits pour les clients ordinaires.

M. BUSSARD

371] (O Fr 810) *Rue de Morat 252, FRIBOURG*

AVIS

Le soussigné se recommande à la bienveillance du public pour tous les

TRAVAUX DE SERRURERIE

Il s'efforcera de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jules MAZONI, serrurier,

385] *Grand'rue* (maison Gorgon Jolliet), *BULLE*

PENDANT LES CHALEURS

nous recommandons tout particulièrement

Le véritable **COGNAC-GOLLIEZ** *ferrugineux*

Produit hygiénique apprécié depuis 12 ans **comme réparateur, excitant, fortifiant par excellence.** Sa grande efficacité contre l'anémie, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les maux de cœur, les mauvaises digestions, la lassitude, la faiblesse est affirmée par des milliers de lettres de remercîments.

Eviter les contrefaçons qui ne portent pas la marque des deux palmiers.

Le ½ litre : **2 fr. 50.** — Le litre : **5 francs.**

DÉPOTS : pharmacies Sudan à *Bulle,* Wetzstein à *Châtel-St-Denis,* Golliez à *Morat.* [326] (H 4780 X)

Eclairage de grands locaux.

La nouvelle

„Lampe Union"

est de tous les systèmes pour les lampes au pétrole, en usage jusqu'à ce jour, le plus parfait et le plus pratique. Le plus parfait : par la force de sa lumière, et le plus pratique : par la simplicité du traitement et par une sécurité absolue!

Jamais pareille lumière n'a pu être obtenue — pas même approximativement — par quelque autre lampe!

En vente chez **Jules PASQUIER,** *ferblantier,*

271] à BULLE.

Attention.

Potagers, fourneaux, coffres-forts, meubles de jardin, savoir : **maisonnettes, tables, bancs, chaises,** etc.

Ouvrages de bâtiments, comme : **balustrades, volets en fer,** etc., sur commande.

Travail très soigné et garanti. Prix modéré. [277

Se recommande **FORSTER,** *serrurier,* à BULLE.

SOUMISSION

Divers travaux de charpente et de couverture à la grange des Halles.

Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 10 septembre, à 6 heures du soir, au Bureau de Ville, où sont déposés les cahiers des charges et les plans.

Bulle, le 26 août 1886.

397] *L'Edilité.*

PLACEMENTS

hypothécaires.

Je dispose de diverses sommes à placer en premier et en second rang à 4 ½ et 4 ¾ pour cent.

166] **A. ANDREY,** notaire.

BÉNICHON

de la Verrerie de Semsales

les 29, 30 et 31 août.

Bonne musique & danse

386] à l'auberge de l'INDUSTRIE

Ivrognerie.

Traitement soit avec consentement soit à l'insu du malade par

Hirschbühl, spécialiste, **Glaris** (Suisse).

Succès garanti. Remèdes inoffensifs. Moitié des frais payable seulement après guérison. Prospectus et questionnaire gratis. [227

Le bureau de M. **Ernest Girod,** avocat, est transféré au premier étage, **café de l'Hôtel de Ville,** Grand'rue N° 4, à Fribourg. (H 491 F) [387

AVIS

Une **cuisinière,** munie de bons certificats, trouverait à se placer avantageusement à Fribourg, dans un ménage sans enfants. — Eau dans le logement.

S'adresser à l'imprimerie du journal qui indiquera. [396

PLUS SOLUBLE QUE TOUS LES
Cacaos en poudre
CACAO EN FEUILLES
DU LÉMAN
ANCIENNE MAISON **PAYRAUD** 90

Chez J. MOREL-BADOUX

à Bulle.

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1re qualité. [68

Timbres-poste français

à vendre ou à échanger à l'imprimerie du journal.

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger

cors aux pieds

cals, durillons, verrues

est selon de nombreuses attestations

l'Acetine

du pharmacien **Wankmiller à Weilheim.**

Prix : la boîte 1»50. — Dépôts : pharmacies : à BULLE, Rieter et Sudan; ROMONT, Comte. (H 8551) [193

A LOUER

Une **jolie chambre** meublée.

S'adresser au journal. [398

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.